

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAUFOUR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 15 janvier 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

Présents : Mr BARRIER, Mr BOUVIER, Mr MAHE, Mme TREBERT, Mme BOUCREL, Mr JARDIN, Mme PERRICHET BAUDET, Mme TARNAUD, Mr MOREAU, Mr SIMON, Mr ORY, Mme BONNEFOY, Mme CHABRUN, Mme VIAUD

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRICET BAUDET

Le compte rendu du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1/ Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants ;

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 03 Décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération,
- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents correspondants,

Adopte à l'unanimité des membres présents

Délibération 202101D01

2/ Désignation d'un élu correspondant sécurité routière

Par courrier reçu en mairie le 22 décembre, monsieur le Préfet de la Sarthe rappelle que la sécurité routière a été déclarée grande cause nationale et que les maires, du fait de leurs multiples domaines de compétences et de leur relation de proximité avec la population, ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière.

Le représentant de l'Etat dans le département souhaite ainsi que le conseil municipal de Chaufour notre Dame en son sein un élu qui serait le « correspondant sécurité routière » de la commune. Le rôle de ce dernier consisterait principalement à :

- Etre l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière,
- Diffuser la culture sécurité routière dans la commune,
- Animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- Mobiliser les acteurs locaux,
- Participer au réseau des élus référents sécurité routière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mr Franck JARDIN correspondant titulaire, et Mr Jean-Louis BARRIER correspondant suppléant, pour remplir la fonction de « correspondant sécurité routière » de la commune de Chaufour notre Dame.

Délibération 202101D02

3/ Point sur les commissions

- Commission communication :

Le journal est prêt à être distribué, il est envisagé d'en faire un autre en cours d'année.

- Commission sociale :

Projet MAM :

- rencontre avec un architecte et le maître d'œuvre, deux esquisses ont été présentées à la commission. L'esquisse retenue va pouvoir être transmise à la PMI pour validation.
- Les dossiers de demande de subvention sont en cours.
- L'APS : 9 lots pour un total de 288 000€ HT
- Une charte sera établie pour définir les « grandes lignes » des objectifs et les relations avec la municipalité.

- Commission finances

Un excédent de fonctionnement se dégage du CA 2020 d'environ 190 000€ et d'ici février une évaluation sera proposée sur le fonctionnement et l'investissement pour le BP 2021.

4/ Questions diverses

- **Demande de DETR 2021 pour la MAM**

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour l'aménagement d'une Maison d'Assistante Maternelle.

La hausse démographique, conjointement à la baisse du nombre d'assistante(s) maternelle(s) en exercice rendent l'offre insuffisante sur la commune de Chaufour notre Dame. Il devient donc urgent

de répondre à ce besoin. Pour ce faire, les élus ont fait le choix d'accompagner un projet de Maison d'Assistantes Maternelles.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux pour un montant estimé de 288 000 euros HT soit 345 600 euros TTC.

Le Conseil Municipal atteste de l'inscription du projet au budget primitif 2021 dans les dépenses de la section investissement et de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux. Le début des travaux sera engagé au 3^{ème} trimestre 2021.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
DETR 2021	144 000.00 €
Plan de relance départemental	19 560.00 €
Maître d'ouvrage	124 440.00 €
TOTAL HT	288 000.00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire Patrice LEBOUCHER à déposer une demande de subvention au titre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021, du plan de relance départemental et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Délibération 202101D03

- **Demande DSIL 2021 pour la réhabilitation et l'extension de la salle communale**

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Investissement à l'Investissement Local 2021 pour la réhabilitation et l'extension de la salle communale

La salle communale actuelle ne répond plus aux besoins souhaités par les usagers et le bilan thermique montre des faiblesses, la municipalité a fait le choix de conserver cet équipement en prévoyant une rénovation ainsi qu'une extension.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux pour un montant estimé de 1 460 700 euros HT soit 1 752 840 euros TTC.

Le Conseil Municipal atteste de l'inscription du projet au budget primitif 2021 dans les dépenses de la section investissement et de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux. Le début des travaux sera engagé au 4^{ème} trimestre 2021.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
DETR 2020	350 000.00 €
Contrat de Développement Métropolitain	160 000.00 €
Fonds de concours LMM	330 000.00 €
DSIL 2021	290 000.00 €
Maître d'ouvrage	330 700.00 €
TOTAL HT	1 460 700.00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire Patrice LEBOUCHER à déposer une demande de subvention au titre de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Délibération 202002D04

- **Lotissement « jardin du Plessis 2 »**

Une réunion récente avec le lotisseur et les services de Le Mans Métropole a permis d'évoquer des hypothèses d'accès et de desserte en lien avec le lotissement actuel « jardin du Plessis ».

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au jeudi 16 février 2021 à 20h30

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr ORY René	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr SIMON Jean-Luc	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr JARDIN Franck
Mme TARNAUD Stéphanie	Mr BOUVIER Sébastien	Mme TREBERT Marie-Laure
Mr MAHE François	Mme BOUCREL Jennifer	Mr MOREAU Nicolas
Mme BONNEFOY Mélanie	Mme VIAUD Leslie	Mme CHABRUN Lucie